



**EXPOSANT EN**

2016  2017  2018  2019  2021  2022  
 1ère participation 2023

Raison sociale\* :

Marque\* (sous laquelle vous souhaitez communiquer) :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville :

Téléphone\* :

Email\* :

Site Internet\* :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

*(Cette personne recevra toutes les informations concernant l'organisation du salon)*

NOM\* :

Prénom\* :

Fonction\* :

Tél fixe\* :

Mobile\* :

Email\* :

**DIRIGEANT**

*(Cette personne recevra toutes les informations concernant l'organisation du salon)*

NOM\* :

Prénom\* :

Fonction\* :

Tél fixe\* :

Mobile\* :

Email\* :

**Nouveau** : Pour recevoir l'ensemble des infos et alertes pratiques du salon via une communauté Whatsapp, indiquez ici un numéro de mobile ( vos coordonnées ne seront pas visibles des autres participants du groupe)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du salon, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur. L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France. L'organisateur se réserve le droit de lui demander tous justificatifs et compléments d'informations attestant de

Date

Cachet de l'entreprise

Signature





# VOTRE RÉFÉRENCIEMENT

Dans le cadre de l'amélioration des fonctions de recherche au sein de la liste des exposants du site [www.mifexpo.fr](http://www.mifexpo.fr), merci de renseigner la typologie de vos produits.

## Maison et Jardin

- Aménagement
- Ameublement
- Arts de la table
- Décoration
- Electro-ménager
- Entretien & zéro déchet
- Jardin
- Linge de maison
- Senteurs

## Enfance

- Loisirs
- Jeux de société et loisirs créatifs
- Jouets
- Accessoires
- Chaussures / Chaussons
- Vêtements

## Loisirs

- Jeux
- Musique
- Sport
- Véhicules et mobilité

## Mode Femme

- Accessoires
- Bijoux
- Chaussures / Chaussons
- Sous-vêtements
- Maroquinerie
- Sport
- Vêtements

## Mode Homme

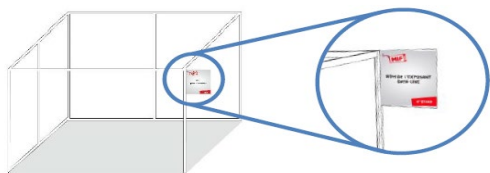
- Accessoires
- Bijoux
- Chaussures / Chaussons
- Sous-vêtements
- Maroquinerie
- Sport
- Vêtements

***Vous souhaitez améliorer l'efficacité de votre référencement auprès de nos visiteurs et exposants ? Ces options peuvent vous intéresser :***

- Insertion de votre logo sur la liste des exposants ..... ~~300 € HT~~ 255.00 € HT
- Ajout de votre dossier de presse sur votre fiche & dans la rubrique Presse du site MIF Expo..... ~~200 € HT~~ 170 € HT

15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand

## ▶ VOTRE ENSEIGNE



Pour les stands "pré-équipés", du pavillon Nouvelle- Aquitaine, merci de nous indiquer ci-dessous l'enseigne souhaitée pour votre stand. Sans retour de votre part, l'organisateur se chargera de définir votre enseigne librement.

Première ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

Seconde ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

## ▶ VOTRE STAND

PACK INSCRIPTION	
Référencement sur le site internet Création de votre espace exposant 1 badge exposants tous les 2m <sup>2</sup> 1 pass Club VIP Invitations électroniques en illimitées sur votre espace exposant Vestiaire gratuit sur le salon	<b>200 € HT</b> <b>OBLIGATOIRE</b>

ASSURANCE	
Responsabilité Civile	<b>70 € HT</b> <b>OBLIGATOIRE</b>

### SURFACE D'EXPOSITION, ACCES A L'ESPACE REGIONAL



- Surface de 6 ou 8 ou 12m<sup>2</sup>
- Cloison trad en bois recouverte de coton gratté/tissus (possibilité de percer et clouer)
- Moquette
- Enseigne
- Un boitier électrique intermittent + spot
- Autre mobilier sur option

Surface sollicitée ( cochez votre préférence)

6 m<sup>2</sup>

8 m<sup>2</sup>

12 m<sup>2</sup>

*Si votre préférence n'était plus disponible, vous reporteriez votre choix sur une / les surface(s) :*

6 m<sup>2</sup>

8 m<sup>2</sup>

12 m<sup>2</sup>

## CONDITION TARIFAIRE DU PAVILLON REGIONAL

Année de présence sur le MIF	Stand pré-équipé Trad Prix m <sup>2</sup> <u>HORS</u> électricité et angle ouvert catalogue MIF*		Stand pré-équipé Trad <u>AVEC</u> électricité et angle ouvert Région Prix en m <sup>2</sup>		Subvention Régionale aide forfaitaire versée à l'issu du salon
	HT	TTC	HT	TTC	
1ère année	381,00	457,20	427,00	512,40	<b>1 000,00</b>
2/3 années	381,00	457,20	427,00	512,40	<b>500,00</b>

\* pour information, à rajouter prix du coffret électricité 1kw + éclairage : 365€ HT; prix angle ouvert 220€ HT

## ► OPTIONS COMMUNICATION

Avant le salon	Total HT
<b>SITE INTERNET WWW.MIFEXPO.FR</b>	
<input type="checkbox"/> Bannière sur la page "invitation" du site (durée 1 mois)	1 000 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<input type="checkbox"/> Bannière en rotation sur la page d'accueil du site (durée 1 mois)	1 000 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<input type="checkbox"/> Insertion de votre logo sur la liste des exposants web	300 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<input type="checkbox"/> Ajout de votre dossier de presse sur votre fiche & dans la rubrique Presse du site	200 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<input type="checkbox"/> Bannières publicitaires sur les invitations électroniques	7 500 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<b>RESEAU SOCIAUX MIFEXPO</b>	
<input type="checkbox"/> Flash Actu en post Instagram (18.5k) + LinkedIn (10.5k)	750 € HT
<input type="checkbox"/> Jeu concours Facebook (24k abonnés)	500 € HT (-15% pour tous concours se tenant sur la période juin, juillet et août)
<input type="checkbox"/> Jeu concours Instagram (18.5K abonnés)	500 € HT (-15% pour tous concours se tenant sur la période juin, juillet et août)

<b>NEWSLETTERS</b>	
<input type="checkbox"/> Bannière sur 1 newsletter	900 € HT
<input type="checkbox"/> Encart sur 1 newsletter (Logo + 1 photo + 500 signes)	1 500 € HT

<b>Pendant le salon</b>	<b>Total HT</b>
<b>VISIBILITE</b>	
<input type="checkbox"/> Logo sur le plan remis aux visiteurs (papier et web, tirage 75 000 ex)	900 € HT
<input type="checkbox"/> Logo sur le plan géant du salon (3m <sup>2</sup> - 7 exemplaires) - réservé au stand supérieur à 9m <sup>2</sup>	700 € HT
<input type="checkbox"/> Encart publicitaire sur le plan remis aux visiteurs (papier et web, tirage 75 000 ex)	1 350 € HT
<input type="checkbox"/> Fabrication et distribution tote-bag marquage 1 face + encart 1 flyer (1 000- 5 000 - 10 000 ex)	sur devis
<input type="checkbox"/> Votre logo sur les tours de cou exposant (5 000 ex)	4 500 € HT
<b>ANIMATION</b>	
<input type="checkbox"/> Autorisation de déambulation de mascotte dans les allées du salon	800 € HT/jour
<input type="checkbox"/> Droit de distribution de documents/échantillons à l'entrée du salon (5 000 ex/demi-journée)	
	Demi-journée
	Journée
	4 jours
<input type="checkbox"/> Location salle de conférence (200 places) - durée 45mn	1 500 € HT

<b>Après le salon</b>	<b>Total HT</b>
<b>RESEAUX SOCIAUX</b>	
<input type="checkbox"/> Logo Jeu-concours calendrier de l'avent Instagram 2023	100 € HT

<b>PACKS EXCLUSIFS</b>	<b>Total HT</b>
<input type="checkbox"/> <b>PACK LOGO</b> <i>Insertion de votre logo sur la liste des exposants web (valeur 300 € HT)</i> <i>Logo sur le plan géant du salon : 3m<sup>2</sup> - 7 exemplaires minimum (valeur 700 € HT)</i> <i>Logo sur le plan remis aux visiteurs : papier et web, tirage 75 000 exemplaires (valeur</i>	1 600 € HT <i>au lieu de 1 900 € HT</i>
<input type="checkbox"/> <b>PACK INFO</b> <i>Ajout de votre dossier de presse sur votre fiche &amp; dans la rubrique presse du site internet</i> <i>Flash Actu en post Instagram (18.5K abonnés) + LinkedIn (10.5K) ( valeur 750 € HT)</i> <i>Encart sur 1 newsletter : Logo + photo + 500 signes (valeur 1 500 € HT)</i>	3 950 € HT <i>au lieu de 4 350 € HT</i>

Je refuse que l'organisateur du salon MIF Expo diffuse les photos de mes produits sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et Youtube).

<b>Badges, invitations, accès VIP</b>	
<input type="checkbox"/> Badges exposant supplémentaires <i>Lors de votre inscription 1 badge prévu tous les 2m<sup>2</sup> de stand, ce badge vous donne un accès gratuit</i>	10€ HT le badge sup
<input type="checkbox"/> Pack de 50 invitations <i>Seules des invitations électroniques seront à votre disposition cette année, si vous souhaitez commander des invitations papiers, merci de les commander avant le 31 août 2023 (elles vous seront adressées courant septembre)</i>	10€ HT le pack de 50



## TOTAL GENERAL ET MODALITES DE PAIEMENT

	TOTAL HT
Pack inscription (obligatoire)	200 € HT
Assurance RC (obligatoire)	70 HT
Stand	€ HT
Badges-invitations supplémentaires	€ HT
option (s) communication	€ HT
Club VIP	€ HT
TOTAL HT	€ HT
TVA 20%	€ HT
<b>Total TTC</b>	€ HT

### Echéancier de paiement

#### RESERVATION DU PAVILLON

Le candidat retenu reçoit un courriel du comité de sélection (semaine 16). A réception, il confirme par

#### COMMANDE ET RESERVATION DU STAND

	1er acompte à joindre <u>obligatoirement</u> au dossier de participation. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC.
	Solde de 50 % du total TTC : avant le 1er août 2023.

Toute inscription intervenant à moins de 90 jours du salon devra être accompagnée du paiement de la totalité du montant dû par l'exposant. **Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte.**

### Modalités de paiement

CHÈQUES (les chèques sont à libeller à l'ordre de ADEL)

VIREMENT BANCAIRE (Merci de mettre le nom de votre entreprise en référence de virement)

Code IBAN : FR76 1027 8060 7200 0219 7930 149 - Code BIC : CMCIFR2A

Code Banque  
10278

Code Agence

06072

N° de compte

00021979301

Clé RIB

49

Domiciliation

Issy les Moulineaux

#### ADRESSE DE FACTURATION

Raison sociale :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Email :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 – Conditions d'Admission

Le salon MIF Expo est ouvert aux entreprises présentant des produits fabriqués en France. La participation au salon peut s'effectuer, soit en qualité d'exposant occupant un stand, soit en qualité de simple participant bénéficiaire d'une des prestations proposées par l'organisateur au titre d'un salon déterminé, mais sans occupation de stand.

Le terme « participant » employé dans le présent règlement désigne indifféremment le participant et l'exposant sauf précision contraire.

La demande d'inscription doit être impérativement effectuée au moyen du bulletin d'inscription réservé à cet effet, complètement rempli sans rature ni surcharge, daté, signé et accompagné du règlement de l'acompte, dans les délais prescrits. Toute demande d'inscription en qualité de participant à quelque titre que ce soit vaut acceptation du présent règlement joint au bulletin. L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France. L'organisateur se réserve le droit de lui demander les justificatifs et complément d'information attestant de l'origine des produits exposés sur le salon. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de sa manifestation avant et pendant sa tenue tout exposant qui ne respecterait pas les conditions énoncées ci-dessus.

## 2 – Organisation et Horaires

Durée et horaires d'ouverture au public : 4 jours, du 9 au 12 novembre 2023, de 10h à 19h et de 10h à 18h le 12 novembre.

Installation des stands : Les exposants pourront prendre possession de leur stand au plus tard le jour d'ouverture du salon à partir de 08h. L'organisation et les horaires pourront être cependant modifiés autant que de besoin, sans qu'une telle modification ouvre droit à annulation et à remboursement au profit du participant.

Evacuation des stands : L'exposant s'engage à évacuer et vider son stand à la clôture du salon, les horaires figurent dans le guide technique du salon remis aux participants à au moins un mois du premier jour de la manifestation. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des matériels et imprimés de toutes sortes demeurés sur le stand après cet horaire. L'exposant s'engage à régler ou à rembourser sans contestation d'aucune sorte ni délai, les frais consécutifs à sa défaillance, notamment ceux relatifs au débarras de son stand, et qui auraient été engagés pour son compte par l'organisateur.

## 3 – Dispositions Générales

Les participants s'engagent à respecter sans aucune restriction ni réserve les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par les organisateurs qui se réservent le droit de leur signifier verbalement.

Les participants ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans aucune réserve, ainsi que toute prescription de droit public applicable aux manifestations organisées en France. En particulier, normes de sécurité : règlement général sécurité incendie dans les expositions, règlements particuliers IGH et ERP, et règlements intérieurs propres aux locaux utilisés pour l'exposition. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et l'autorité administrative notamment si ces modalités ont pour effet de modifier la nature du contrat ou l'étendue des engagements du participant et que l'organisateur se réserve le droit de signifier ultérieurement dans l'intérêt de la manifestation. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Si devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause du fait d'un tiers qui rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourra annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements enregistrées et de prestations, en avisant par écrit les participants qui n'auraient droit à aucune compensation, indemnité, remboursement d'aucune sorte, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

## 4 – Conditions de Règlement et Désistement

Chaque bulletin d'inscription au titre d'un salon devra être accompagné de son règlement d'acompte d'un montant égal à

50% du montant TTC de l'opération tel qu'indiqué sur le bulletin d'inscription. Le solde du prix, soit 50% devra être réglé au comptant au plus tard 90 jours calendaires avant le début du salon. Aucune contestation relative au montant du règlement, à un délai de paiement, ni aucune compensation ne sauront être valablement invoquées par le participant pour déroger à ces conditions. Le non règlement du montant de la participation aux échéances prévues entraîne l'annulation du droit de disposer de l'emplacement réservé.

Les sommes antérieurement versées restent acquises à la manifestation et le solde reste dû sans préjudice des dommages et intérêts que peuvent demander les organisateurs. Tout incident, retard de paiement ou toute somme due au titre d'un salon organisé par ADEL entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre salon sans mise en demeure préalable de l'organisateur et jusqu'à parfait paiement. En outre l'organisateur se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute prestation ou commande à la prise de garanties ou au complet paiement préalable, notamment en cas de détérioration de la solvabilité de tout client. En cas de défaut de règlement de l'intégralité des sommes dues à l'organisateur au plus tard 90 jours avant le début du salon, l'organisateur se réserve le droit sans mise en demeure préalable et selon le cas, de disposer de l'emplacement de l'exposant défaillant ou de ne pas exécuter les prestations demandées sans aucune obligation pour l'organisateur de rembourser au participant les sommes déjà versées.

Désistement : tout désistement doit être confirmé par lettre recommandée à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant avant le 31 juillet 2023, seuls les 50% du prix restent définitivement acquis à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant après le 1er août 2023, la totalité des sommes dues au titre de l'inscription souscrite par le participant reste acquise à l'organisateur. Les sommes encaissées et/ou celles restant dues par le participant au titre de son désistement représentent une indemnité globale forfaitaire revenant à l'organisateur ; le participant autorise d'ores et déjà l'organisateur à conserver et/ou à recouvrer le montant des dites sommes s'interdisant en cas de litige à en contester le montant même en cas de force majeure. Le règlement de cette indemnité n'empêche pas la remise à disposition pour l'organisateur de l'emplacement du stand libéré du fait de la défaillance du participant.

## 5 – Promotion de la Manifestation

L'organisateur met en place la promotion du salon et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant le salon. Cette communication peut comprendre un guide de visite comprenant des informations demandées par l'organisateur aux participants. Les logos et textes fournis sont totalement définis par les participants dans les contraintes de taille et de délai définis par l'organisateur. Les logos et textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte par l'organisateur.

## 6 – Affectation des Stands

L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants de la nature de leur décoration, de la disposition du stand qu'ils se proposent d'installer. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé.

## 7 – Mise à disposition des Stands

La mise à disposition d'un stand inclut différentes prestations selon que la surface louée est nue, clé en main, Pré-équipé, Premier ou un module Créateur. Le détail de ces prestations figure sur le bulletin d'inscription de la manifestation.

## 8 – Occupation des Stands

Il est interdit aux exposants de céder ou sous-louer tout ou partie de leur emplacement. D'une manière générale, il est interdit d'accepter la présence physique ou matériel de toute société ou marque non exposante et n'ayant pas souscrit en tant qu'entrepreneur hébergée sauf pour les Pavillons régionaux, qui seront redevables du pack inscription et de l'assurance RC pour chaque entreprise. Pour chaque filiale de l'exposant désirant être présente sur le stand de leur société-mère, l'exposant doit préalablement obtenir l'accord écrit de l'organisateur qui est seul juge pour accepter la mise à disposition d'un stand avec plusieurs enseignes.

## 9 – Tenue des Stands

Le Commissaire général de l'exposition se réserve le droit d'exclure de la manifestation avant, pendant sa tenue et éventuellement pour les manifestations à venir tout participant dont la conduite lui paraîtrait incorrecte. Cette exclusion n'entraîne aucune modification aux conditions de règlement prévues ci-dessus. Les participants s'engagent à respecter les règles de bienséance habituelles. Le niveau du bruit devant être limité pour le confort général, il est expressément stipulé qu'aucune démonstration à haute voix de quelque nature que ce soit ne sera acceptée sur les stands, notamment toute installation dépassant un niveau sonore de 80 décibels sera automatiquement arrêtée par l'organisateur. Les exposants s'engagent à installer aucun objet, de quelque nature que ce soit, hors de leur stand. Ils voudront bien noter qu'aucun empiètement sur les allées de circulation ne pourra être accepté, de même que toute distribution de prospectus à l'extérieur des stands sans l'autorisation écrite préalable de l'organisateur. En particulier, il est strictement interdit de distribuer les prospectus dans la zone d'accueil de la manifestation.

Toute personne désignée par l'exposant pour tenir son stand doit impérativement porter un badge exposant.

Les exposants disposant de cabines dessuyage sur leur stand doivent impérativement prévoir l'entrée et la sortie des cabines sur leur stand et non sur les allées.

## 10 – Assurance Automatique

L'organisateur souscrit, pour le compte des exposants, une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile.

Note importante : Il est impératif que le Stand soit surveillé par l'exposant et/ou son personnel pendant les heures d'ouverture ainsi que pendant les heures de montage et de démontage.

## 11 – Assurance Complémentaire

Les exposants doivent assurer la valeur réelle de leurs biens. L'organisateur ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'une insuffisance de déclaration. L'exposant peut donc souscrire une Police d'Assurance Complémentaire à l'assurance obligatoire visée à l'art. 10.

## 12 – Règlement de Sécurité – Dégradations

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériels de l'exposant au bâtiment ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

## 13 – Catalogue et Programme

L'organisateur a seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser le catalogue et le programme de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction de ces documents seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourront se produire.

## 14 – Réclamations et Contestations

Aucun remboursement ne pourra être réclamé au regard d'une déception commerciale ou de quelque nature que ce soit : retard dans l'installation du stand, problème de connexion de boîtier électrique ou tout autre problème technique inhérent à l'organisation du stand et du salon. L'organisateur fait tout son possible pour remettre les stands aux clients dans les meilleurs délais mais ne peut être tenu responsable des retards toujours possibles dans l'événementiel. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai d'une semaine à compter de la date de clôture de la manifestation. De convention expresse entre les parties, toute contestation sera du ressort exclusif du Tribunal de Commerce du siège social de l'organisateur, y compris en matière de référé et même en cas d'appel ou pluralité de défendeurs quel que soit le lieu où se tiendra le salon. La loi française sera seule applicable pour tout litige, quel que soit le lieu d'établissement du participant.



- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de cet évènement, m'engage à prendre connaissance dès sa réception du règlement général du Salon, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur. **L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France.** L'organisateur se réserve le droit de lui demander tous justificatifs et compléments d'informations attestant de l'origine des produits exposés sur le salon.
- Je déclare avoir pris connaissance du calendrier de l'opération et m'engage à en respecter les échéances.
- Je déclare avoir conscience des contraintes de la participation à un espace régional et m'engage à occuper ces lieux dans le respect des droits des autres exposants et partenaires du pavillon.
- Je certifie sincères et authentiques toutes les informations et documents communiqués au travers du présent dossier.

### NOM Prénom du ou des signataires

\*

\*

### Lieu et date

\*

### Signature(s)

### Cachet de l'établissement

- Je joins un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois (structures inscrites uniquement au RM ou doubles inscrites RM & RCS)
- Je joins l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes de moins de 3 portant notamment mentions de mon numéro d'ordre et numéro Siret
- Je joins le PDF des documents commerciaux, plaquettes, tracts, carte de visite utilisés par l'entreprise
- Je joins le Kbis de ma structure (entreprises uniquement inscrites au RCS)  
L'entreprise n'a pas encore de document commercial utilisable pour cet évènement
- Je joins le visuel/ cliché principal qui me caractérisera au catalogue MIF Expo 2023

Le dossier numérique de candidature est à adresser avant le :  
3 avril 2023 minuit au contact suivant :



Florence ROCHE : [florence.roche@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:florence.roche@nouvelle-aquitaine.fr)

*Votre dossier numérique dépasse le poids de 6 Mo, adressez-le par WETRANSFER <https://wetransfer.com/> WETRANSFER*

## CALENDRIER DE L'OPERATION

Semaine 1 à 9	Préparation de l'action collective
semaine 10-13	Appel à candidature- clôture le 3 avril 2023
semaine 15	Comité de Sélection (12 avril 2023)/ information des candidats
semaine 15-16	Confirmation / validation de participation (1er acompte à joindre <b>obligatoirement</b> aux organisateur Mif Expo. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC).
semaine 26	réunion d'information
semaine 31	versement du solde dû (50 % du total TTC) : avant le 1er août 2023.
08-nov-23	Installation stand
09 au 12 novembre 2023	Salon et démontage
semaine 48	Débriefing post salon

*Ce calendrier est susceptible de quelques variations dont les entreprises exposantes seront averties en temps utiles.*